



**FIP**  
**AVANTAGE PME IV**



**MIDI CAPITAL**  
capital investissement

# 1. JE DÉFISCALISE

En contrepartie d'un risque de perte en capital, l'acquisition de parts du FIP Avantage PME IV vous permet de bénéficier d'un régime fiscal de faveur :

## A L'ENTRÉE

### 22% DE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU (IR)\*

dans une limite de souscription, hors droits d'entrée, de 12 000 € pour un célibataire et de 24 000 € pour un couple marié ou pacsé, soit une économie d'IR maximale de 2 640 € pour un célibataire et de 5 280 € pour un couple marié ou pacsé.

### OU

### 30% DE RÉDUCTION D'ISF\*

sur le montant de votre souscription (hors droits d'entrée). La réduction d'ISF est plafonnée à 18 000 € par an et par foyer fiscal.

## A LA SORTIE

Une exonération d'impôt sur les plus-values et les revenus perçus. Les prélèvements sociaux restent applicables.

*L'attention des investisseurs est attirée sur le blocage des parts du FIP Avantage PME IV pendant 7 ans minimum à compter de la date de constitution du Fonds, cette durée pouvant être prorogée jusqu'à trois fois un an, sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021.*

## WWW.

Calculez votre réduction d'impôt en un clic grâce à notre simulateur fiscal sur : [www.midicapital.com](http://www.midicapital.com)

## BON A SAVOIR

Vous pouvez cumuler les réductions d'Impôt sur le Revenu liées aux souscriptions dans le FIP AVANTAGE PME IV et le FCPI SMALL CAP VALUE.

En souscrivant à la fois à des parts de FIP et de FCPI, vous pouvez obtenir une réduction annuelle maximale de :

➔ **5 280 € pour une personne seule**

➔ **10 560 € pour un couple.**

\*Le projet de Loi de Finances pour 2012 est susceptible de raboter ce taux ainsi que les plafonds de réduction d'IR et d'ISF à compter du 1er janvier 2012. Nous vous recommandons de vous rapprocher de votre conseiller à compter de cette date pour plus d'informations.

Les informations mentionnées dans cette brochure publicitaire sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle.

#### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

60% minimum de PME de Proximité  
40% maximum diversifié

#### TYPE D'OPÉRATIONS RECHERCHÉES

Capital développement

#### OBJECTIF EN NOMBRE D'ENTREPRISES

10 à 15

#### SECTEURS D'ACTIVITÉ PRIVILÉGIÉS

TOUS SECTEURS  
Dans un objectif de diversification sectorielle, aucune spécialisation par secteur d'activité ne sera retenue

#### ZONE D'INVESTISSEMENT

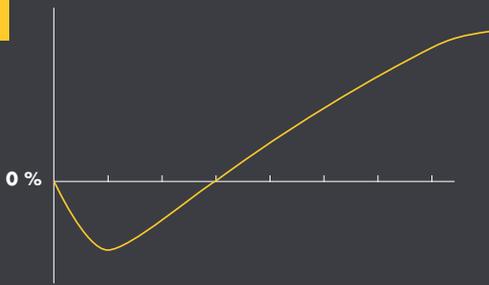
Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, sans qu'aucune région ne puisse représenter plus de 50% de l'actif



# 2. JE DIVERSIFIE MON PATRIMOINE

## FOCUS SUR LA PERFORMANCE DES FIP

Les modèles de rendement des fonds de capital investissement, qui ordinairement adoptent une politique d'investissement basée sur le long terme, sont fréquemment représentés sous forme de graphique matérialisant une courbe dite en J.



Graphique théorique sans valeur contractuelle. Il n'est pas garanti que le Fonds connaisse exactement cette courbe. La performance du Fonds dépendra de la rentabilité des investissements réalisés.

Cette courbe traduit une baisse de rentabilité du Fonds pendant les trois ou quatre premières années (en raison notamment des frais de gestion, provisions, etc...) suivie généralement d'une reprise entre la cinquième et la septième année, période au cours de laquelle les placements arrivent à maturité et sont valorisés (plus-value latente ou cession) sans toutefois exclure un risque de perte en capital.

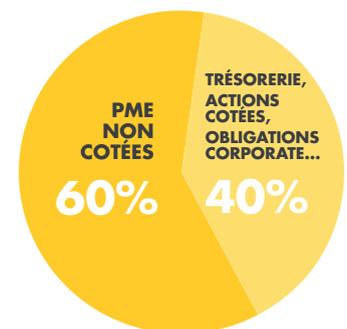
## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Fonds sera principalement axée sur les secteurs de la santé, du matériel médical, de l'accueil des personnes dépendantes, des technologies de l'information et de la communication. La part des investissements dans les PME de moins de huit ans, soit au moins 20% des souscriptions, sera allouée en priorité à des PME présentant les mêmes caractéristiques.

La Société de Gestion restera vigilante aux projets de développement dans d'autres secteurs porteurs.

Le solde du portefeuille du Fonds, non investi dans des PME non cotées, sera délégué à Amilton AM, qui investira en fonction des opportunités du marché, en privilégiant une gestion multi directionnelle par des investissements réalisés essentiellement en actions ou parts d'OPCVM actions et obligations ou en titres cotés.

### RÉPARTITION DE L'ACTIF DU FONDS



## PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Le FIP Avantage PME IV a vocation à financer le développement de PME matures non cotées disposant de projets de croissance structurés et portés par une équipe expérimentée, en contrepartie d'une prise de risque en capital.

Notre approche privilégie la qualité :

- du positionnement stratégique de l'entreprise ;
- du projet de croissance industriel et commercial ;
- des perspectives de marché ;
- des performances financières et économiques passées ;
- de l'implication personnelle et majoritaire des dirigeants, et de l'équipe managériale.

L'attention du souscripteur est attirée sur les risques que comporte un investissement dans un FIP. Nous invitons ce dernier à lire attentivement la rubrique « Profil de risque et de rendement » dans le Règlement ou le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du Fonds.



# 3. JE PARTICIPE À LA CROISSANCE DE RÉGIONS DYNAMIQUES

## +20,8%\* MIDI-PYRÉNÉES

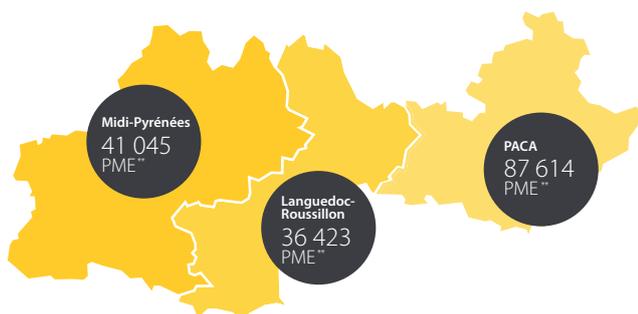
Première région française en matière de croissance du PIB dans la décennie 2000-2010 et également en tête des prévisions de croissance pour 2011, Midi-Pyrénées doit ce résultat au dynamisme de secteurs d'activités tels que l'aéronautique, l'agroalimentaire, la pharmacie-cosmétique et le tourisme ainsi qu'à ses deux pôles de compétitivité dans les filières du médical (« cancer-biosanté ») et de l'aéronautique (« Aerospace Valley »). Depuis 2007, « AGRIMIP » (agricole/agro-industriel) est venu compléter le duo d'excellence.

## +18,4%\* LANGUEDOC-ROUSSILLON

Cette région s'affirme comme un pôle attractif et dynamique qui encourage l'installation et la performance des entreprises en mettant à disposition un environnement adapté (zones d'activités, parcs technologiques...). Elle propose des opportunités industrielles novatrices sur des secteurs à haute valeur ajoutée et un positionnement ambitieux sur les activités de demain, qui a conduit à la labellisation de sept pôles de compétitivité. Le dynamisme économique de la région se traduit également par le plus fort taux de créations d'entreprises des régions françaises de métropole.

## +17,8%\* PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La labellisation de huit pôles de compétitivité atteste du potentiel d'innovation et de développement économique de cette région. Elle est aujourd'hui la troisième région économique française, possède le troisième potentiel technologique et scientifique de France et est également au troisième rang national pour l'attractivité des investissements étrangers.



## L'INVESTISSEMENT EN FONDS PROPRES EST LE LEVIER DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE NOS RÉGIONS

Nous avons sélectionné des régions dynamiques présentant une diversification économique et sectorielle permettant de lisser les risques conjoncturels : Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces nouveaux territoires d'investissement offrent un horizon d'investissement dégagé pour nos fonds par la faible concentration de Fonds dans ces régions contrairement aux régions Ile-de-France et Rhône-Alpes.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS CIBLES NE PRÉSUME EN RIEN DE LA BONNE SANTÉ NI DU POTENTIEL DES SOCIÉTÉS QUI SERONT SÉLECTIONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION.

\*Taux de progression du PIB par région ces dix dernières années : source INSEE.  
Ces trois régions sont celles ayant connu le plus fort taux de développement, denses de plus de 160 000 PME\*\* et de nombreux centres de recherches et pôles de compétitivité.

\*\* Source : DIANE

## L'ARGENT NE CRÉE PAS DE VALEUR, LES HOMMES OUI.

« Parce que nous sommes convaincus que l'investissement dans des PME non cotées pose comme impératif une relation directe, intuitu personae, entre le chef d'entreprise et l'investisseur, nous avons souhaité constituer l'une des plus importantes équipes d'investissement en France et la déployer sur toutes les régions d'investissement de nos Fonds. Chaque année, nos équipes vont ainsi à la rencontre de plus de 400 entrepreneurs, retenant moins de 3% des projets. Ce travail artisanal, proche de celui du chercheur, nous conduit à refuser les projets d'investissement présentés dans le cadre de « ventes aux enchères » ou les « dossiers de place », qui sacrifient à notre sens le lien primordial entre le chef d'entreprise et ses actionnaires ».

**Rudy SECCO**

Président de MIDI CAPITAL

# UNE AUTRE ID DU CAPITAL INVESTISSEMENT

## PROXIMITÉ ET NOUVEAUX TERRITOIRES D'INVESTISSEMENT

Nous pensons qu'il n'existe pas de bon investissement dans le non coté sans proximité, car c'est au cœur du tissu économique que nos investisseurs questionnent, comprennent, sélectionnent, puis accompagnent à chaque étape de leur projet de développement les dirigeants des entreprises de notre portefeuille.

Rayonnant à partir de Toulouse, de Bordeaux et de Sophia Antipolis, sur les régions du grand sud français, Midi Capital est désormais une des seules Sociétés de Gestion à couvrir les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et PACA.

Cette démarche de proximité n'exclut toutefois pas une prise de risque en capital.

## EXPERTISE ET CONVICTION

Midi Capital est désormais l'un des investisseurs français les plus actifs sur le segment des PME-PMI (classement Private Equity Magazine - La Tribune 2009) et disposant :

- de l'une des équipes de capital investissement les plus denses en France (plus de 20 professionnels) ;
- de Fonds d'Investissement de Proximité (millésimes 2004, 2008, 2009 et 2010) figurant dans le haut du classement en termes de valeur liquidative\*

(Source : Morningstar, mars 2011. Classement effectué sur une base de plus de 240 FIP).

Pas de secret, mais une conviction : pour être durable, la finance doit renouer avec sa vocation originelle, celle d'être au service de l'économie réelle dans le respect des hommes et de leur environnement.

Notre ambition : vous offrir des solutions d'investissement simples, fiables, transparentes, ancrées dans l'économie réelle des régions. Une économie de proximité qui, nous le savons désormais, constitue les bases de tout développement durable.

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## GOUVERNANCE ET PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

Nous ne voulons pas investir à tout prix, mais avec raison, dans des PME non cotées de croissance avec lesquelles nous partagerons la gouvernance et les projets dans la durée.

Nos investisseurs siègent ainsi aux comités de pilotage ainsi qu'aux conseils stratégiques des PME dans lesquelles nos Fonds ont investi afin de créer une valeur opérationnelle, au-delà du simple investissement financier.



# PRÉSENTATION DU FIP AVANTAGE PME IV

## SOCIÉTÉ DE GESTION

MIDI CAPITAL- GP02028

## DÉPOSITAIRE

CACEIS BANK

## VALEUR D'UNE PART

500€

## SOUSCRIPTION MINIMALE

1 PART

## DROITS D'ENTRÉE

5% MAXIMUM

## VALORISATION SEMESTRIELLE

30/06 ET 31/12

## CODE ISIN

PARTS A : FRO011109040

PARTS B : FRO011130186

## RÉGIONS D'INVESTISSEMENT

MIDI-PYRÉNÉES, LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, PACA

## DURÉE DE VIE DU FONDS

7 ANS, PROROGÉABLE 3 FOIS  
1 AN (SOIT AU PLUS TARD LE  
31/12/2021) SAUF CAS DE  
DÉBLOCAGE ANTICIPÉ DÉVELOPPÉS  
DANS LE RÈGLEMENT DU FONDS

## AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant 7 ans à compter de la date de constitution du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. La durée de blocage peut être prorogée dans la limite de trois fois 1 an, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FIP décrits à la rubrique « Profil de risque et de rendement » du Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS

Conformément à la réglementation, le client peut percevoir sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUMS	
	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMUM	DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAXIMUM
Droit d'entrée et de sortie (1)	0,48%	0,48%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement (2)	3,94%	1,43%
Frais de constitution (3)	0,11%	Néant
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations (4)	0,02%	Néant
Frais de gestion indirects (5)	0,01%	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>4,55%</b> = valeur du TFAM-GD telle que figurant dans le bulletin de souscription	<b>1,91%</b> = valeur du TFAM-D telle que figurant dans le bulletin de souscription

(1) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Le gestionnaire pourra se subroger dans les droits du distributeur sur les droits d'entrée exigibles.

(2) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Délégué administratif et financier, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc. Ce sont tous les frais liés à la gestion et au fonctionnement du Fonds. Le taux des frais de gestion et de fonctionnement revenant aux distributeurs est un maximum, la rémunération du distributeur hors droits d'entrée pouvant aller de 0,76% à 1,43% du montant total des souscriptions, droits d'entrée inclus.

(3) Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). Ils sont pris en charge par le Fonds sur présentation par la Société de Gestion des justificatifs de ces frais et charges.

(4) Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseil relatifs à l'acquisition, à la cession de titres et au suivi de la participation, dans la mesure où ils ne seraient pas supportés par les sociétés cibles ; les frais de contentieux éventuels ; les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisitions ou de ventes effectuées par le Fonds et notamment des droits d'enregistrement visés à l'article 726 du CGI, etc. Ils sont en principe supportés par la société cible de l'investissement et à défaut par le Fonds.

(5) Conformément à la réglementation en vigueur le taux de frais de gestion indirects annuel moyen maximum n'intègre pas les frais liés aux investissements du Fonds dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou dans des fonds d'investissement. Conformément à l'arrêté du 1er août 2011, nous avons exclu du calcul du TFAM les frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou fonds d'investissement.

## AUTRES FIP GÉRÉS PAR MIDI CAPITAL AU 30/06/2011

FIP	ANNÉE DE CRÉATION	% D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES
MIDI CAPITAL 2004	2004	N/A Pré-liquidation	31/12/2006
AVANTAGE PME	2008	80,5%	30/04/2011
AVANTAGE ISF	2009	70,1%	30/04/2011
AVANTAGE PME II	2009	72,6%	30/04/2011
MEZZANO	2009	50,8%	31/10/2011
AVANTAGE PME III	2010	9,1%	31/12/2012
AVANTAGE ISF II	2011	0%*	24/09/2013
MEZZANO II	2011	0%*	24/09/2013

\*Ces Fonds ont été constitués le 30/09/2011 et de ce fait aucun investissement n'a été réalisé à la date d'arrêt du tableau ci-dessus

